

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

GRAISSE CODEX TR

Version: 1

Date de la première édition: 12/04/2005

91/155/CE (2001/58/CE) - ISO 11014-1

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Nom du produit: GRAISSE CODEX TR

Application(s) et / ou usage(s) normaux: Graisse pour l'industrie agro alimentaire

Fournisseur: IGOL Bretagne Anjou
Rue de la Plâtrière - ZI - BP 161
F-44404 REZE CEDEX
France
Tél: +33 (0)2 40 32 80 00

Téléphone en cas d'urgence (à utiliser par le médecin traitant): FR - ORFILA Tél: 01.45.42.59.59
B - Centre Antipoisons Tél: 070/245.245

2. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom de la préparation: GRAISSE CODEX TR

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Dangers principaux: aucun

Risque(s) spécifique(s): aucun

4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux: Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. Ne jamais rien faire absorber par la bouche à une personne inconsciente.

Inhalation: considéré comme non dangereux dans les conditions normales d'utilisation
Dans le cas d'exposition à des concentrations importantes de vapeurs, de fumées ou d'aérosols, transporter la personne à l'air, la maintenir au chaud et au repos

Contact avec la peau: Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau à l'eau. NE PAS utiliser des solvants ou des diluants.

Contact avec les yeux: Enlever les verres de contact. Irriguer copieusement avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.

Ingestion: En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen(s) d'extinction approprié(s): mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO2), poudre.

Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: Ne pas utiliser un jet d'eau.

Méthode(s) spéciale(s): Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu.
Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Risques spéciaux: Un incendie produira une épaisse fumée noire.
L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants: Porter un appareil respiratoire autonome.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précaution(s) individuelle(s): Le déversement de produit peut rendre les surfaces des sols glissants

Précaution(s) pour la protection de l'environnement: Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.
Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

Méthode(s) de nettoyage: Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sable, terre, vermiculite, terre de diatomées.
Placer les résidus dans des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).
Nettoyer de préférence avec un détergent - Eviter l'utilisation de solvants.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

GRAISSE CODEX TR

Version: 1

Date de la première édition: 12/04/2005

91/155/CE (2001/58/CE) - ISO 11014-1

Manipulation

- Précaution(s): Il doit être interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée. Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8. Observer les réglementations de la protection du travail.
- Mesure(s) d'ordre technique: Ne nécessite pas de mesures techniques spéciales de protection.
- Conseil(s) d'utilisation(s): Garder les emballages solidement fermés et les éloigner de sources chaleur, d'étincelles et de flammes nues. Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles. Éviter le contact avec les yeux et la peau ainsi que l'inhalation des vapeurs et brumes du pistolage.

Stockage

- Précaution(s): Observer les précautions indiquées sur l'étiquette. Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité.
- Condition(s) de stockage: Stocker dans un endroit sec, bien ventilé, tenir éloigné de toutes sources d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.
- Matière(s) incompatible(s) à éloigner: Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matériaux fortement acides ou alcalins..
- Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur: de même nature que celui d'origine

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesure(s) d'ordre technique: Veiller à une ventilation adéquate. Normalement, celle-ci devrait être réalisée par aspiration aux postes de travail et une bonne extraction générale.

Paramètre(s) de contrôle:

- Limite(s) d'exposition: Donnée non disponible.

Protection individuelle:

- Protection des voies respiratoires: Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.
- Protection des mains: Des crèmes protectrices peuvent être utiles pour les parties exposées de la peau, elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit. Pour des contacts prolongés ou répétés, utiliser: gants résistant aux hydrocarbures
- Protection de la peau et du corps: Le personnel devrait porter des vêtements protecteurs.
- Protection des yeux: Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquides.
- Mesure(s) d'hygiène: Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations générales

- Etat physique / Forme: pâte
- Couleur: incolore
- Odeur: sans odeur

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

- PH: Non applicable.
- Point / intervalle d'ébullition: Non déterminé.
- Point d'éclair: Non applicable.
- Température d'auto-inflammabilité: > 250°C (ASTM E 659)
- Limites d'explosivité: Les limites d'explosivité ne figurent pas dans les ouvrages de référence.
- Densité relative (eau = 1): non déterminé
- Viscosité: Non applicable.
- Hydrosolubilité: insoluble
- Liposolubilité: soluble
- Solubilité aux solvants: soluble dans la plupart des solvants organiques

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité: La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

GRAISSE CODEX TR

Version: 1

Date de la première édition: 12/04/2005

91/155/CE (2001/58/CE) - ISO 11014-1

Condition(s) à éviter:	Aucune sous utilisation normale.
Matière(s) à éviter:	Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matériaux fortement acides ou alcalins afin d'éviter des réactions exothermiques.
Produits de décomposition dangereux:	Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Information(s) générale(s):	Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.
Toxicité aiguë	
- Inhalation:	risque improbable dans les conditions normales d'utilisation
- Contact avec la peau:	DL50/cutanée/lapin = >2000 mg/kg
- Contact avec les yeux:	Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.
- Ingestion:	DL50/orale/souris = >2000 mg/kg
Toxicité résultant d'une exposition de longue durée ou répétée:	Aucune donnée disponible n'indique que le produit ou ses composants présents à plus de 1% présentent des dangers chroniques pour la santé

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Information(s) générale(s):	Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.
Mobilité:	compte tenu des caractéristiques physico-chimiques, le produit est peu mobile dans le sol
Persistance et dégradabilité:	Difficilement biodégradable.
Potentiel de bio-accumulation:	Potentiellement bioaccumulable
Effets sur l'environnement:	Aucun effet toxicologique sur l'environnement n'est connu ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
Effets nocifs divers	

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Déchets / produits non utilisés:	Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.
Emballages contaminés:	Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales.
Disposition(s) nationale(s) et régionale(s):	se conformer aux dispositions locales en vigueur: lois, décrets et arrêtés
Information(s) supplémentaire(s):	code déchet 13 08 99

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Information(s) générale(s):	non réglementé
N°UN:	Non applicable.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Étiquetage:	non réglementé
N°CE:	Non applicable.
Symbole(s):	Aucun selon les directives CE.
Phrase(s) R:	Aucune selon les directives CE.
Phrase(s) S:	Aucune selon les directives CE.

16. AUTRES INFORMATIONS

Législation(s) suivie(s):	Les informations de cette fiche de données sécurité répond aux lois nationales et aux directives de la CE.
Avis ou remarques importantes:	Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant de la CE que nationales et communautaires. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

GRAISSE CODEX TR

Version: 1

Date de la première édition: 12/04/2005

91/155/CE (2001/58/CE) - ISO 11014-1

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relative à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Application(s) et / ou usage(s) normaux:

Graisse pour l'industrie agro alimentaire

Restrictions:

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés ci-dessus sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Information(s) supplémentaire(s):

Art. L.461-6, Art. D.461-1, annexe A, n°15-601
Tableaux des maladies professionnelles n°36

- Date de la première édition:

12/04/2005

- Version:

1

Réalisé par:

A. DELATTRE